

ADSI

Société par Actions Simplifiée au capital de 100.000 €

Siège social : 116 rue de Verdun

Puteaux (92800)

Siren 480 624 600 RCS Nanterre

(la « **Société** »)

~~oOo~~

**PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE REUNIE
EXTRAORDINAIRE DU 15 SEPTEMBRE 2025**

L'AN DEUX MILLE VINGT CINQ,

Le quinze septembre à dix heures trente,

Les associés de la Société se sont réunis dans les locaux de LEALTA AVOCATS au 6 place de la République Dominicaine – 75017 Paris, sur la convocation de la Présidente faite individuellement à chacun d'eux.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émarginée par tous les associés en entrant en séance ou par les mandataires.

L'assemblée est présidée par ADSI GROUP, présidente de la Société (la « **Présidente** »), elle-même représentée par Monsieur Martin PARARD.

La Présidente constate que plus de la moitié des actions étant réunies, il peut être valablement délibéré.

La Présidente dépose alors sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- la lettre de démission d'ADSI GROUP,
- le rapport de la Présidente,
- le projet de texte des résolutions proposées aux associés,
- les statuts de la Société.

La Présidente indique ensuite que le texte des résolutions et le rapport de la Présidente ont été remis aux associés en même temps que l'ordre du jour.

L'assemblée leur donne acte de cette déclaration.

La Présidente rappelle que l'assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Lecture du rapport de la Présidente,
- Prise d'acte de la démission d'ADSI GROUP et nomination d'un nouveau Président en remplacement,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités légales de publicité.

Il est alors donné lecture du rapport de la Présidente et du texte des résolutions proposées aux associés.

La discussion est ensuite ouverte.

La Présidente constate en premier lieu qu'aucune question écrite n'a été posée.

Après divers commentaires et échanges de vues entre les membres de l'assemblée et plus personne ne demandant la parole, les résolutions suivantes ont été successivement mises aux voix :

PREMIERE RESOLUTION

Prise d'acte de la démission d'ADSI GROUP et nomination d'un nouveau Président en remplacement

La collectivité des associés, après avoir entendu la lecture du rapport de la Présidente et connaissance prise de la lettre de démission d'ADSI GROUP de ses fonctions de Présidente,

- **prend acte** de cette démission avec effet ce jour,
- **décide** de dispenser ADSI GROUP d'effectuer son préavis de trois (3) mois conformément à l'article 14 (*Présidence*) des statuts de la Société,
- **décide** de nommer en remplacement à compter de ce jour et pour une durée illimitée :

PARTHENA CONSULTANT, société par actions simplifiée au capital de 84.487,24 € dont le siège social se situe 305 avenue le Jour Se Lève à Boulogne-Billancourt (92100), immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Nanterre sous le numéro Siren 379 019 482, représentée par son Président, la société PARTHENA HOLDING (Siren 495 349 201), elle-même représentée par son Président, Monsieur Laurent LE MERCIER.

- **rappelle** que PARTHENA CONSULTANT disposera des pouvoirs prévus par la loi et les statuts de la Société.

PARTHENA CONSULTANT accepte d'exercer le mandat de Président qui lui est ainsi conféré et déclare qu'aucune mesure ou incompatibilité susceptible de lui interdire l'exercice des fonctions de Président ne lui est applicable.

Cette résolution est *adoptée* à :

- Vote pour : *10.000* voix
- Votre contre : *.....* voix
- Abstention : *.....* voix

SECONDE RESOLUTION

Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités légales de publicité

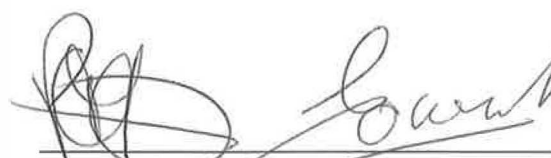
La collectivité des associés **donne** tous pouvoirs au porteur d'un extrait ou d'une copie des présentes aux fins d'effectuer les formalités légales de publicité.

Cette résolution est *adoptée* à :

- Vote pour : *10.000* voix
- Votre contre : *.....* voix
- Abstention : *.....* voix

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée,

ET DE TOUT CE QUE DESSUS, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été clos et signé par le Président et un associé.


ADSI GROUP
Représentée par Monsieur Martin PARARD

Bon pour acceptation des fonctions de Président de la Société

PARTHENA CONSULTANT*
Représentée par son Président, PARTHENA HOLDING, elle-même représentée par son Président, Monsieur Laurent LE MERCIER.

** Signature précédée de la mention « Bon pour acceptation des fonctions de Président de la Société »*


M. Clément CHOBERT